



Frais d immobilisation vehicule

Par **SIMARD**, le **29/06/2010** à **15:08**

Bonjour,rnrnrn Mon garrage a casse mon moteur de voiture AU PRIVE (vehicule personnel rn
LES DEUX EXPERTS SE SONT MIS D ACCORD SUR LA RESPONSABILITE DU
GARRAGE rn CE DERNIER a reconnu ses torts a 100%rn rn AUJOURDHUI , 280 JOURS
APRES , IL ME PROPOSE UNE REPARATIONrn rn TOTAL DE MON MOTEUR , SANS
VETUSTE SOIT 10800 EUROS rn rn JE SUIS AGRICULTEUR, J AI UNE SOCIETE PUIS JE
LUI FACTURErn rn UNE LOCATION DE VEHICULE OU MISE A DISPOSITION POUR CES rn
280 jours rn OU DES FRAIS D IMMOBILISATION avec quel BAREME rn rn MERCI POUR
VOTRE AIDE rn rn MR SIMARD TEL 0380266994 BOURGOGNE

Par **sosjuju**, le **17/07/2010** à **18:57**

bonjour,rnvous pouvez trouver votre solution dans cette fiche concernant les délais de
réparation: http://sosjuriste.free.fr/delais_des_reparations_026.htm

Par **chaber**, le **18/07/2010** à **11:38**

Bonjour,rnrnrnEn règle générale, lorsqu'il n'y a pas de responsabilité la Cour de Cassation
estime que l'assuré a droit à dédommagement selon l'art 1382 pour une location de
voiture.rnrnrnLorsqu'il n'y a pas location, l'immobilisation d'un véhicule se fait sur la base de 10€
par jour.rnrnrnUn tel dossier porté en justice vous aurait octroyé des dommages et intérêts.